

SRC Québec (site web)
Lundi 1 août 2011

Faits divers : La Ville de Québec se fait rassurante sur ses infrastructures routières

La Ville de Québec estime qu'il n'y a pas de crainte à avoir au sujet de la qualité des infrastructures dans la région.

L'effondrement d'une imposante structure de béton dimanche matin dans le tunnel Ville-Marie, à Montréal, a suscité de nombreuses interrogations sur la fiabilité des infrastructures routières ailleurs dans la province, notamment à Québec.

François Moisan, porte-parole à la Ville, estime néanmoins qu'il ne faut pas s'alarmer sur la qualité des infrastructures routières dans la région de la Capitale-Nationale.

Il n'y a pas lieu de s'inquiéter. On effectue une inspection régulière de nos infrastructures et vous le savez, ces dernières années, on a investi énormément dans leur pérennité pour s'assurer qu'elles restent en bon état.

-- François Moisan, porte-parole à la Ville de Québec

De son côté, **Michel Gagnon**, président de l'Association des ingénieurs professionnels du gouvernement du Québec (**APIGQ**), concède que les investissements dans le réseau routier ont été insuffisants.

Cela dit, il croit que l'incident survenu dans la métropole constitue un cas isolé et qu'il ne faut pas s'inquiéter ailleurs en province.

Notre réseau est fragile. Maintenant, je suis convaincu que les ingénieurs du ministère des Transports et même ceux du secteur privé font tout en leur possible pour maintenir ce réseau routier-là sécuritaire.

-- **Michel Gagnon**, président de l'**APIGQ**

Rappelons que quelque 120 ponts et viaducs se trouvent sur le territoire de la Ville de Québec.

articles Effondrement dans le tunnel Ville-Marie Tunnel Ville-Marie : ingénieurs et policiers analysent l'effondrement Retour aux nouvelles régionales

© **2011 SRC Québec (site web). Tous droits réservés.**

Numéro de document : news-20110801-CSQ-007

PUBLI-C news-20110801-CSQ-007

Ce certificat est émis à **Michel Gagnon** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2014-08-15**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.